



RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 40083  
Numéro SIREN : 422 961 755  
Nom ou dénomination : 2 M PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2014 sous le numéro de dépôt 2361

**2M PROMOTION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 524 030 euros**  
**Siège social : 5 rue Gaston Pretot**  
**25200 MONTBELIARD**  
**422 961 755 RCS BELFORT**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 5 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze,  
Le cinq novembre à dix-huit heures,

Les associés de la société 2M PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 7 524 030 euros, divisé en 752 403 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 rue Gaston Pretot 25200 MONTBELIARD, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Brigitte MENNECHET,

- propriétaire de 138 parts sociales
- usufruitier de 274408 parts sociales

Monsieur Didier MENNECHET,

- propriétaire de 54402 parts sociales
- usufruitier de 402755 parts sociales

Mademoiselle Camille MENNECHET, nu-propiétaire de 225721 parts sociales

Monsieur Jérémy MENNECHET, nu-propiétaire de 225721 parts sociales

Mademoiselle Manon MENNECHET, nu-propiétaire de 225721 parts sociales

Société SAEMR AG, propriétaire de 20700 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier MENNECHET, cogérant associé.

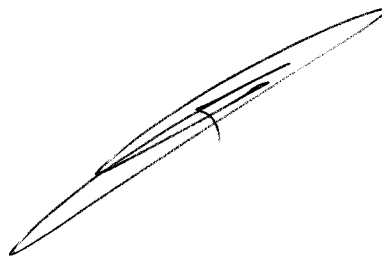
### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, somewhat abstract shape. The signature is positioned in the lower right quadrant of the page.